

INFOS-BOUILLE Juillet 2016 N°23-2

le mot du maire

La fin de ce premier semestre de l'année 2016, a mobilisé l'équipe municipale sur un projet majeur, celui de la création commune nouvelle. Un an de travail, de rencontres et de réunions ont conduit les trois conseils municipaux de Cersay, Massais et Bouillé St Paul à prendre la décision, le 8 juin 2016, de s'associer pour créer une commune nouvelle composée de trois communes déléguées Bouillé St Paul, Massais et Cersay et sa commune associée St Pierre à Champ. La création de la commune nouvelle sera effective le 1^{er} janvier 2017, ce qui va permettre de poursuivre le travail déjà commencé des éléments prépondérants à la bonne mise en route de cette nouvelle organisation. Bien entendu tout ne sera pas réglé sur tous les domaines le 1^{er} janvier 2017, et les trois ans qu'il restera avant la fin du mandat seront nécessaires pour atteindre notre véritable objectif de mutualisations des ressources techniques, financières et humaines. C'est pourquoi, il était plus judicieux d'entreprendre cette démarche maintenant afin que les équipes municipales qui ont pris cette décision participent activement à la mise en œuvre de ce projet d'avenir pour notre commune.

Toutefois les projets communaux ne manquent pas sur Bouillé St Paul en 2016, et les travaux concernant l'accessibilité de l'école viennent de commencer au 1^{er} juillet et nous espérons bien entendu que l'essentiel sera terminé pour la rentrée. Nous accueillons également dans l'équipe technique du personnel communal, Patrice Mailet compte tenu de sa formation, participe le plus souvent aux travaux d'entretien et réparation des bâtiments.

Enfin je terminerai en saluant tous les participants à l'organisation du festival Bouillez ! qui a l'occasion des 20 ans de l'association a connu un beau succès. La commune s'était associée à cet anniversaire conjugué avec celui de l'acquisition du site du château par la commune le 22 mai 1996. Je vous souhaite un bel été 2016 !

REUNION DU 11 MAI 2016

MONTANT DES TRAVAUX DE L'ECOLE

Monsieur le maire propose le nouveau montant qui se chiffre à 84 950€ HT. Cette augmentation est due aux travaux d'assainissement et la pose des nouvelles fenêtres qui sont incorporés dans ce montant. Après avoir entendu ces explications, le conseil émet un avis favorable et prend une délibération autorisant le maire à entreprendre les démarches nécessaires pour lancer la consultation du marché en M A P A (procédure adaptée) qui comportera 9 lots.

PROPOSITION CONTRAT AIDE

Monsieur le maire propose au conseil la candidature de Monsieur Patrice Mailet à raison de 22h par semaine, avec une prise en charge de 80% par l'état. Ce contrat est d'une durée de 8 mois renouvelable 2 fois. Le conseil émet un avis favorable et prend une délibération en ce sens.

GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le maire fait part au conseil qu'il est nécessaire de payer les dernières heures complémentaires à Christiane Bardet (60h) et Antoine Mallet (24h). Ce système de règlement sera terminé puisque la commission paritaire a donné son accord pour la mensualisation de 28h à Christiane Bardet et 35h pour Antoine Mallet. Le conseil émet un avis favorable pour ce règlement et prend une délibération en ce sens.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Monsieur le maire fait part au conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour la garantie de la citerne 0 gaz posée à la salle des fêtes. Le conseil émet un avis favorable pour prélever la somme de 960€ sur les réserves au compte 878 et de les transférer en investissement. Une délibération est prise en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

A ce chapitre seule est abordée la vacance du logement 5 rue de l'église au 3 Août par Marine Buffard. Un appel est lancé à candidature pour une nouvelle location.

REUNION DU 17 MAI 2016

INTERVENTION DU C A U E

Mme Evelyne Henriot paysagiste au C A U E est venue présenter au conseil la stratégie de plantations à l'échelle communale suite à la rencontre avec la commission communale du 16 mars. Embellissement des hameaux par le fleurissement en le pérennisant avec Planter Bouillé après Semez Bouillé fait à l'automne. Par la suite, des fiches d'action seront réalisées afin de décliner le travail en plantant la campagne Bouilléenne. Après ce projet, une esquisse sur l'extension du cimetière et sa gestion fut également présentée. La réflexion est en cours sur la suite à donner.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE VOIRIE

Suite à la création de la commune nouvelle Argentonay, le syndicat devait revoir ses statuts en modifiant le nombre de délégués et la composition du bureau. La commune adhérent à cet organisme devait se prononcer. Le conseil approuve cette modification et prend une délibération en ce sens.

TRAVAUX BATIMENTS

- Pour les travaux de l'école, il est nécessaire de prendre un S P S (coordonnateur en matière de sécurité et protection de la santé) lorsque plusieurs entreprises travaillent sur le même chantier. Le conseil retient la proposition de Mme Gisèle Réault de Terves pour un montant de 1080€ HT. Une délibération est prise en ce sens.
- Monsieur le maire présente au conseil le devis des établissements Gonnord Bailly pour le changement des lampes défectueuses dans la grange et dans la salle de réunion pour un montant de 3 374,66€ HT. Après en avoir délibéré le conseil émet un avis favorable pour faire effectuer l'ensemble de ces travaux.

TRAVAUX VOIRIE

Pour l'implantation d'un candélabre supplémentaire rue de l'église et d'une lampe sur le poteau électrique rue des lavandières ? un devis a été demandé à Séolis dont le montant s'élève à la somme de 5519.99€ HT. On pourrait obtenir une prise en charge de 50% sur une partie du montant des travaux soit 1093.56€. Après réflexion, le conseil émet un avis favorable pour faire effectuer ces travaux par Séolis et prend une délibération en ce sens.

La réfection de la voirie à Mibertin a fait l'objet d'un nouveau devis par le cabinet AREA URBANISME dont le montant s'élève 12 206.70€ HT avec un montant optionnel de 9 476.25€ HT pour un enrobé à chaud. Avant d'engager les travaux le conseil préfère attendre les plans et le relevé topographique pour que la commission voirie prenne une décision après la consultation des travaux de l'école en juillet.

DEMANDE DU F S L

Ce Fonds de Solidarité Logement est géré à l'échelon Départemental ? il vient en aide aux foyers précaires. L'an dernier une aide de 1419€ a été apportée à des foyers Bouilléens. Cette compétence relève de la communauté de communes qui versera la subvention à cet organisme.

SUBVENTION ASSOCIATION

Une demande de subvention exceptionnelle de l'association départementale France Alzheimer a été faite par l'intermédiaire d'une bénévole pour cet organisme qui fête ses 20 ans en novembre à Bocapole. Le conseil émet un avis favorable et décide d'allouer à titre exceptionnel 100€

BARRAGE A CLAPETS DU PONT DE PREUIL

Un exemplaire d'étude préalable à l'aménagement du barrage est remis à chaque conseiller suite à la réunion publique qui s'est tenue à Argenton l'Eglise le 23 mars. Afin qu'il en prenne connaissance, parallèlement le

maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue du député Jean Grellier, alerté par les pêcheurs. Pour l'instant rien n'est engagé ? une réflexion s'impose.

VENTE DU PRESBYTERE

Une nouvelle agence immobilière a été contactée pour la vente du presbytère, il s'agit d'ASFI domicilié à Genneton. Compte tenu de la nouvelle estimation le conseil revoit le prix de vente à la baisse et le porte à 95000€ net vendeur. Affaire à suivre.

CONCERT DU 27 MAI

Le maire rappelle la proposition du festival Musiques en Gâtine de donner un concert dans la grange le vendredi 27 mai à 20h30. A la suite du concert le verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

COMMUNE NOUVELLE

Les réunions publiques d'informations commenceront le 18 mai par Bouillé St Paul et seront suivies par Cersay le 19 mai, Massais le 24 et Saint Pierre à Champ le 25.

QUESTIONS DIVERSES

P I U I - S C O T le 5 Juillet présentation de la carte communale.

Candidature pour service civique

REUNION DU 8 JUIN 2016

COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il s'agit de la dernière réunion et qu'il convient de prendre la décision finale ce soir comme vont le faire les 3 autres conseils municipaux. Auparavant il propose de faire une synthèse des quatre réunions publiques tenues dans les communes concernées (Cersay, St Pierre à Champ, Massais, Bouillé St Paul). La participation représente 10% de la population soit 220 personnes. La presse a fait de très larges échos sur les questions posées. Il a été rappelé que la charte n'est pas un document juridique mais un document qui servira de base de travail. Ce projet avait été validé une première fois le 26 avril 2016 par les conseils et amendé de nouvelles propositions jusqu'à la version finale présentée ce jour et dont un exemplaire a été remis à chaque membre du conseil. Après avoir échangé sur différentes questions le maire propose au conseil de se prononcer par vote à bulletin secret. Les résultats du scrutin ont été sur 11 votants 10 oui et 1 bulletin blanc. Une première étape est donc franchie. Une délibération a été prise pour la création d'une commune nouvelle par regroupement des trois communes autorisant le maire à signer tous documents nécessaires pour permettre au Préfet de prendre un arrêté sur la création de cette entité au 1^{er} janvier 2017. Les habitants sont invités à proposer des noms dans les urnes placées dans les mairies. Le nom de la nouvelle commune sera choisi parmi ces propositions. Les conseils municipaux vont continuer le travail pour mettre en place cette nouvelle structure afin que le fonctionnement soit assuré pour le début janvier 2017. (La charte sera publiée sur le site internet de la commune dans la rubrique projet).

CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE

Plusieurs entreprises ont retiré le dossier. L'ouverture des plis est prévue le mardi 14 juin à 14h. Le conseil municipal se réunira fin juin pour délibérer sur les entreprises retenues après analyse du maître d'Œuvre.

CONVENTION DE MISE A DIPOSITION DE LA SCENE

Le conseil prend une délibération pour la mise à disposition de la structure scénique de la commune au profit du conservatoire de musique de la Communauté de Communes du Thouarsais pour la période du 15 au 23 juin et du 23 au 29 juin auprès du centre socioculturel de Thouars, avec une proposition de partenariat et

d'échanges matériel et technique. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention avec une clause de responsabilités de l'emprunteur avec une assurance RC.

CONVENTION ET AIDE POUR LES 20 ANS DU FESTIVAL

1. Des panneaux au nombre de 21 ont été créés par Steve Genet pour le festival et seront imprimés par l'imprimerie Thouarsaises pour un montant de 994.95€ HT rattachés ensuite aux archives communales. Le conseil émet un avis favorable et prend une délibération en ce sens.
2. Une délibération est prise pour mettre à disposition comme chaque année le site du château, le personnel communal et le matériel au comité des fêtes pour l'organisation du festival.
3. Une subvention exceptionnelle de 4000€ est allouée au comité des fêtes pour cette année du vingtième anniversaire de l'acquisition du château et création du comité des fêtes. Une ouverture officielle aura lieu le vendredi et précèdera le festival des 2 et 3 juillet. Une délibération est prise en ce sens.

INSCRIPTION EN NON VALEUR

Compte tenu des délais la somme de 2 234.61€ est mise en non valeur. Cela ne signifie pas l'extinction de la créance sur loyer, mais représente simplement une imputation comptable. Le conseil émet un avis favorable et prend une délibération.

GESTION DU PERSONNEL

Le conseil délibère favorablement pour régler 30h complémentaires à Christiane Bardet et 20h à Antoine Mallet afin de régulariser les heures faites en dehors de leur temps de travail. A partir du 1^{er} juillet il n'y aura plus d'heures complémentaires.

BARRAGE DU PONT DE PREUIL

Un compte rendu de la dernière réunion est remis à chaque membre du conseil. Une invitation est faite au conseil pour assister à la prochaine réunion qui se tiendra à Argenton l'Eglise le mercredi 22 juin à 20h30 avec la participation de Guillaume Koch technicien rivière.

DEVIS GEREDIS

Mr le maire informe le conseil du montant du devis concernant le déplacement du compteur de l'église de la salle communale qui s'élève à la somme de 1 911€ HT. Il est proposé de reporter cette étude à la réunion de juillet avec les autres devis.

DEMONTAGE DE LA CABINE TELEPHONIQUE

Orange a adressé un courrier recommandé en informant qu'il procéderait au démontage et l'enlèvement de la cabine compte tenu du faible taux d'utilisation. Le conseil émet un avis favorable. L'emplacement sera réservé pour aménager un espace du 19 mars 1962.

QUESTIONS DIVERSES

Drainage du terrain de l'école, cette question sera vue avec la commission bâtiments

Une journée technique terre saine est organisée le 15 juin par la CCT

Demande de la commune de Cersay concernant des bénévoles, pour assurer la sécurité lors du passage du tour cycliste Poitou Charentes le 26 août de 11h30 à 13h30

REUNION DU 20 JUIN 2016

Cette réunion n'était pas planifiée mais nécessaire après l'ouverture des plis le 14 juin 2016 à 14h pour les travaux de l'école qui doivent être faits durant les vacances scolaires.

L'analyse faite par le maître d'œuvre laisse apparaître les entreprises les mieux disantes figurant dans la liste ci dessous :

Lot 1	Terrassement	Entreprise Gonord TP
Lot 2	Ossature Bois	Charpente Thouarsaise
Lot 3	Etanchéité	S A R L FBM
Lot 4	Menuiseries ext et int	S A S Hay
Lot 5	Cloisons sèches Isolation	S A R L Guéret
Lot 6	Carrelage Faience	S A R L Guéret
Lot 7	Peinture	S P P
Lot 8	Plomberie sanitaire	S A R L FBM
Lot 9	Electricité	Onillon électricité

Le montant du marché se chiffre à 91 807.93€ HT pour lequel le conseil émet un avis favorable et prend une délibération autorisant le maire à entreprendre les démarches nécessaires pour le lancement des travaux début juillet.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation du 14 juillet avec concours de pêche pour les habitants de la commune à partir de 10h, jusqu'à 12h. Après la remise des prix, casse-croûte populaire à la grange

Réunion le mercredi 22 juin à Argenton l'église concernant le barrage à clapets de Preuil

REUNION DU 9 JUILLET 2016

Cette réunion inopinée avait pour ordre du jour la vente du presbytère. En effet une offre sérieuse a été transmise par l'agence immobilière E P I . Devant cette opportunité le maire a jugé nécessaire de convoquer le conseil municipal pour l'informer et prendre une décision concernant cette transaction. L'acquéreur éventuel propose de l'acheter au prix de 87000 € net vendeur Après divers échanges le conseil émet un avis favorable. Une délibération est prise autorisant le maire à prendre les mesures nécessaires pour confirmer la transaction à l'agence immobilière E P I .

Le conseil décide de conserver les limites cadastrales actuelles et propose que la haie de charmille en limite de propriété soit entretenue par les deux parties.

TRAVAIL COMMUNAL SUR LA TACHE URBAINE (SCOT PLUI)

La tâche urbaine est un outil, une base de donnée pour évaluer le territoire et une aide à la définition des objectifs du futur en distinguant le petit patrimoine, les équipements, les logements vacants, le stationnement, dans le but de garantir l'équilibre entre le développement et la préservation du territoire.

CHANTIER TRAVAUX ECOLE

Les travaux de l'école sont commencés et vont se poursuivre durant le mois de juillet. Les réunions de chantier se font le mercredi de chaque semaine à 9 h. Les conseillers qui le souhaitent peuvent y assister.

FERMETURE DU SECRETARIAT PENDANT LES CONGES D'ETE

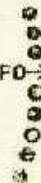
Le secrétariat de mairie sera fermé du samedi 30 juillet au samedi 20 août inclus

Des permanences seront tenues :

Le samedi 6 août de 11h à 12 h

Le mercredi 10 août de 14h à 15 h

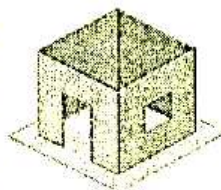
Le mercredi 17 août de 14h à 15 h



ACT'e

en Bressuirais, Niortais, Thouarsais

*Vous accompagne dans votre projet
de rénovation énergétique*



ACT'e, qu'est-ce que c'est ?

C'est une plateforme soutenant
la rénovation performante des logements.

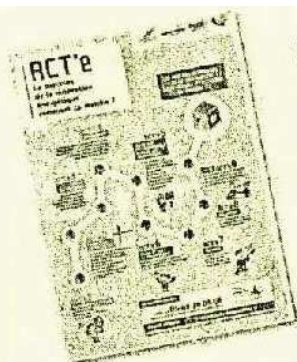
C'est un service public gratuit
porté par la collectivité.

Ce sont des conseils pour ceux qui souhaitent
être guidés dans leurs démarches de rénovation.

C'est financé par l'ADLME et la Région ALPC
suite à un appel à projet pour massifier
la rénovation performante.

C'est une mise en relation entre particuliers,
professionnels du bâtiment et financeurs.

C'est un accompagnement pour obtenir
les aides financières existantes.



Prendre contact bien avant les travaux !

Contactez l'espace Info-énergie via le numéro unique de l'ADIL au 05 49 28 08 08
et se laisser guider dans le parcours de la rénovation énergétique.

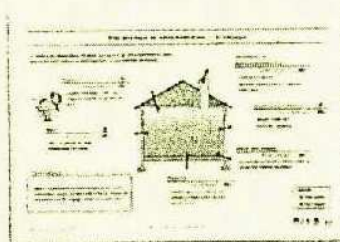
En fonction de chaque situation, le particulier est orienté vers le territoire dont il
dépend et également vers l'accompagnement qui correspond à sa situation et à
ses besoins (dispositif Habiter Mieux, plateforme de la rénovation ACT'e...).

Définir le projet

Un entretien téléphonique ou une rencontre à l'espace info-énergie
avec un conseiller permet d'analyser les besoins du particulier et de
bien définir son projet.

Une visite à domicile permet d'établir un bilan thermique qui va
éclairer le particulier sur les forces et faiblesses de son logement. Bien
connaître son logement permet de bien hiérarchiser les travaux.

Sur la base des devis réalisés par les professionnels du bâtiment, le
conseiller rénovation peut proposer un plan de financement et
orienter vers les subventions et prêts adaptés.



Réaliser
les travaux



Qui contacter ?

UN NUMÉRO UNIQUE

L'ADIL AU **05 49 28 08 08**

lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

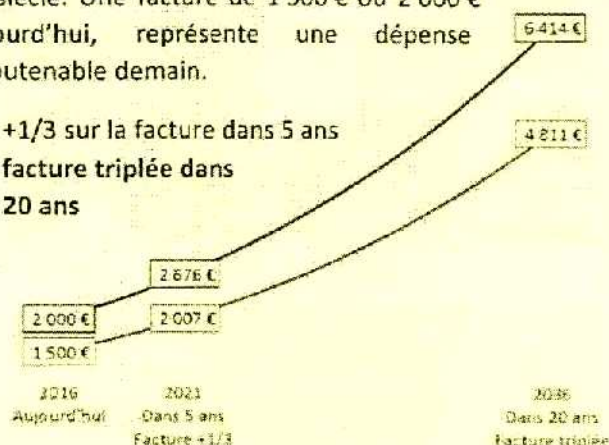
Pourquoi rénover ?

Pour faire des économies

65% Réduire sa facture. Le chauffage représente 65 % de la facture énergétique des logements. Maîtriser ses consommations permet de réduire ses factures.

Se prémunir des hausses. Les énergies fossiles ont augmenté en moyenne de 6 % par an depuis le début du siècle. Une facture de 1 500 € ou 2 000 € aujourd'hui, représente une dépense insoutenable demain.

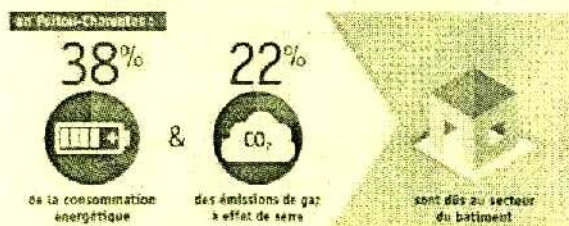
- +1/3 sur la facture dans 5 ans
- facture triplée dans 20 ans



Optimiser les coûts de chantier. Réaliser l'ensemble des travaux au cours d'un unique chantier permet des gains notamment en optimisant la main d'œuvre.

Pour protéger l'environnement

Réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) car le bâtiment concentre 38 % de la consommation énergétique et 22 % des émissions de GES.



Repère : 1 an de chauffage au fioul (2 000 litres) émet autant de GES qu'1 tour du monde en voiture.

Respecter la loi de Transition Energétique qui préconise 500 000 rénovation par an dès 2017, avec une possible obligation de travaux pour les logements classés F et G d'ici 2025.

Pour développer l'économie locale

Générer des emplois non délocalisables. Le marché de la rénovation énergétique s'élève à plus de 800 millions d'euros pour les professionnels du bâtiment du département, dont près de 150 millions d'euros sur le Thouarsais. [Hypothèse : investissement moyen de 15 000€ sur les 53 645 logements d'avant 1975 du département (9 804 en Thouarsais)].

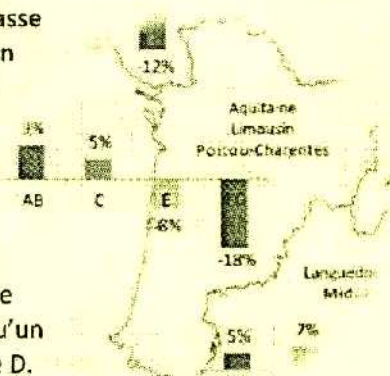
Ces chiffres sont doublés en cas de rénovation basse consommation.

Revitaliser les centres-bourgs et réduire la précarité énergétique sur les territoires.

Pour valoriser le bien immobilier

Une bonne étiquette énergétique va apporter une plus-value au bâti.

- Un logement de classe A ou B se vendra en moyenne 9 % plus cher qu'un logement de classe D.
- Un logement de classe F ou G se vendra en moyenne 18 % moins cher qu'un logement de classe D.



Un logement rénové et remis au goût du jour sera plus facile à vendre ou à louer.

Pour gagner en confort

Améliorer le confort thermique du logement. En été il y aura moins de surchauffe et en hiver, pas de sensations d'inconfort liées à des parois froides, des courants d'air et l'humidité. Une bonne ventilation permet d'avoir un logement sain.

Les nuisances sont réduites lors d'un chantier limité dans le temps contrairement à une rénovation par étapes qui s'étire sur plusieurs années.

Quand rénover ?

Dès que besoin, mais certains moments sont propices : embarquer la rénovation avec d'autres travaux (ravalement de façades, réfection de couverture...), ou profiter de l'achat pour inclure les travaux dans le prêt-acquisition.

Comment rénover ?

Pas du tout... ...un peu... ...beaucoup... ...BBC rénovation !

Ne pas rénover, mais faire des éco-gestes

Ne pas rénover est une possibilité. Sans investir, le particulier peut quand même faire des économies dans son logement grâce aux éco-gestes.

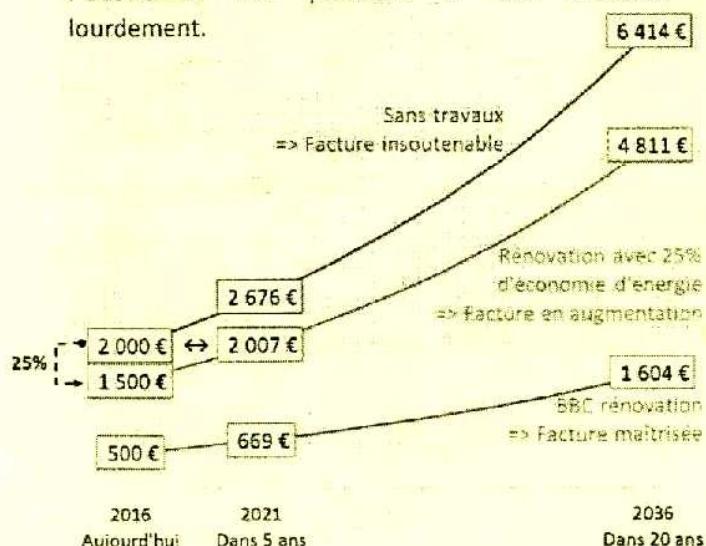
L'espace info-énergie organise tous les ans le défi « Familles à Energie Positive » dont l'objectif est de mobiliser le grand public sur les économies d'énergie réalisables au quotidien sans affecter le confort. Sur la saison 2015-2016, chaque famille a économisé en moyenne 10 % soit **230 €**.

Plus de renseignements à l'espace info-énergie au 05 49 66 68 63.



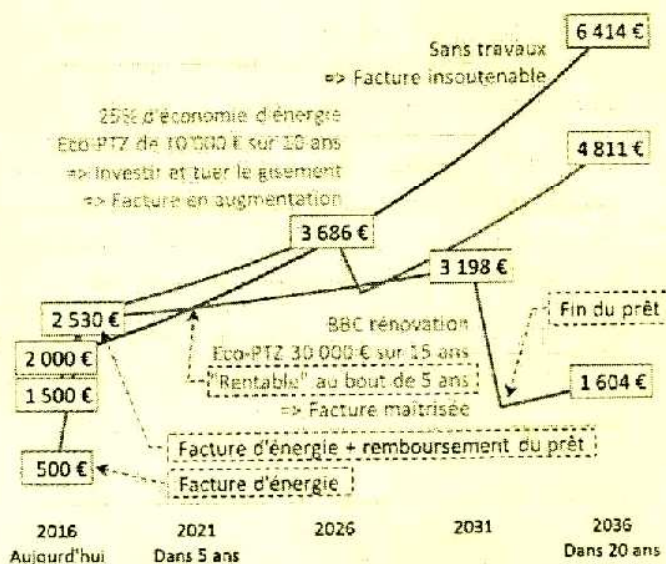
Rénover sans ambition

En faisant quelques travaux on peut atteindre 25 % d'économie. Aujourd'hui cela peut sembler une économie intéressante mais avec une inflation de l'énergie de 6 %, au bout de 5 ans seulement, l'économie est perdue ! Il faut réinvestir lourdement.



Tendre vers le BBC rénovation

Seule la rénovation tendant vers le BBC (Bâtiment Basse Consommation) permet de maîtriser sa facture. Rénover BBC est plus cher à l'investissement, mais moins cher sur la durée.



Combien ça coûte ?

Autant qu'une inscription à un club de fitness, ou un gros forfait téléphonique, ou un abonnement toutes options à une chaîne de TV payante, ou une location longue durée de voiture, ou...

Les situations sont diverses et variées, chaque cas est particulier, mais pour moins de 200 € par mois, la rénovation très performante est possible, en particulier grâce à l'éco-prêt à taux zéro.

	Isolation combles	Chaudière gaz	Combles, Fenêtres, Ventilation	Rénovation partielle	BBC Rénovation
Budget	2 000 €	6 000 €	15 000 €	30 000 €	45 000 €
* Apport	300 €	500 €	1 400 €	3 000 €	5 000 €
* CITE, CEE	700 €	1 200 €	3 600 €	5 000 €	5 000 €
RESTE à financer	1 000 €	4 300 €	10 000 €	22 000 €	35 000 €
Durée de prêt	2 ans	5 ans	7 ans	10 ans	15 ans
Mensualité (0 % et hors frais)	42 €	72 €	119 €	183 €	194 €

Tableau — Quelques simulations de financement de travaux